

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

<b>DATE DE CONVOCAION :</b> 08/11/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 25/11/2024					
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRÉSENTS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>VOTANTS</b>	<b>ABSENTS</b>
	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>8</b>
<b>FB/TD/OR</b> <b>N° 2024/43</b>	<b>TARIFS COMMUNAUX ANNÉE 2025</b>				

**Étaient présents :** François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Jean JOSEPH, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Marc BAUDELOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

**Excusés :**

- Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Pouvoir à Dominique BONNET
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

**Absents :** Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF, Christine HABEGGER, Marie-France DURAND, Philippe POISSONNIER

**Secrétaire de séance :** Béatrice BONVIN

Monsieur Jacques GAY, Adjoint aux Finances, informe les membres du Conseil municipal que la Commission des Finances réunie le 30 octobre 2024 a proposé une évolution des tarifs communaux en fonction de l'augmentation du coût de la vie et notamment du coût des énergies

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **Décide** l'évolution des tarifs communaux s'appliquant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 telle que présentée en annexe à la présente délibération.
- **Précise** que ces tarifs communaux s'appliquant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 seront transmis au Service de Gestion Comptable de Chartres.



I. MARCHAND, B. ESTAMPE, F. PICHARD, R. HAMARD (Épernon notre cité de caractère) s'abstiennent.

Fait et délibéré à Épernon,  
le 18 novembre 2024



Secrétaire de séance  
Béatrice BONVIN



Le Maire,  
François BELHOMME

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*